

PHS
p.02

POUVOIRS PUBLICS

Sabrina Agresti-Roubache à la tête du Secrétariat d'État chargé de la Citoyenneté ■ France

■ A la suite du départ de Sonia Backès, Sabrina Agresti-Roubache secrétaire d'Etat à la ville récupère le portefeuille de la citoyenneté...

Groupes
p.14

TABLES RONDES NOUVELLES

Soupçons de dérives sectaires sur un mouvement ésotérique ■ France

■ Tables Rondes Nouvelles, un mouvement ésotérique qui s'est étendu dans toute la France, suscite les inquiétudes de la Miviludes qui a déjà reçu plus de dix signalements à son sujet. Une plainte a également été déposée contre son fondateur, Éric Barthélémy...

Mouvances
p.29

YOGA

Un maître yogi mis en examen ■ France

■ Jean-Louis Astoul, maître et responsable d'une école de Kundalini yoga, est accusé d'agressions sexuelles par des employés et anciens élèves de son école.



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

- p.02 ■ Pouvoirs publics
- p.03 ■ A lire, A voir

Groupes

- p.04 ■ Amour et Miséricorde
- Anthroposophie
- p.06 ■ Cercle des amis de Bruno Gröning
- Communauté des Béatitudes
- p.08 ■ Les Arches

- p.09 ■ Famille Missionnaire de Notre Dame
- Groupes divers
- p.10 ■ Institut du Christ Roi Souverain Prêtre
- p.12 ■ La Famille
- Moon
- p.13 ■ Mouvement Raëlien
- Rigpa
- p.14 ■ Tables Rondes Nouvelles
- p.15 ■ Témoins de Jéhovah

Mouvances

- p.17 ■ Art divinatoires
- Mouvance bouddhiste
- p.18 ■ Mouvance catholique
- p.19 ■ New Age
- p.21 ■ Paranormal
- p.22 ■ PSNC
- p.27 ■ Satanisme
- p.28 ■ Théories du complot
- p.29 ■ Yoga

Phénomène sectaire

Pouvoirs publics

Sabrina Agresti-Roubache à la tête du Secrétariat d'État chargé de la Citoyenneté ■ France

■ A la suite du départ de Sonia Backès, Sabrina Agresti-Roubache secrétaire d'Etat à la ville récupère le portefeuille de la citoyenneté.

Sabrina Agresti-Roubache devient donc secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer, chargée de la citoyenneté, et auprès du ministre

de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la ville. ■

(Sources : France Info, 10.10.2023, Banque des Territoires, 11.10.2023)

Communiqué UNADFI / CCMM

Mercredi 25 octobre 2023

■ L'Unadfi et le CCMM félicitent Mme Sabrina Agresti-Roubache de sa nomination au poste de secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville auprès des ministres de l'Intérieur et des Outre-mer et de la Cohésion des Territoires.

Face à la gravité de certains faits touchant différents secteurs de notre société, notamment celui de la santé depuis la crise sanitaire liée au Covid, nous restons plus que jamais à sa disposition. Forts de nos expériences de longue date, nous souhaitons que l'action commune des services de l'État et de nos associations spécialisées continue. Jusqu'à aujourd'hui les relations très positives avec la MIVILUDES, notamment par son soutien financier, nous ont permis d'unir nos forces dans ce combat essentiel pour les libertés fondamentales.

Nous sollicitons un rendez-vous dans de brefs délais car les silences après une période riche et fructueuse laissent la place aux doutes et aux inquiétudes. ■

Partenariat entre la Miviludes et le CNOM ■ France

■ La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) et le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) ont renouvelé leur partenariat.

À la vue des nombreux cas concernant la santé recensés par la Miviludes, le sujet est plus que jamais d'actualité. Ce partenariat va permettre de continuer le travail d'information sur les dérives sectaires auprès des médecins et des patients ainsi que d'améliorer la prise en charge des victimes. Dans son communiqué le CNOM a rappelé que l'engouement du public pour des pratiques non éprouvées et validées par la

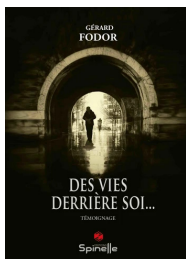
science, la recherche du bien-être et les nombreuses formations délivrant des diplômes non reconnus par l'État peuvent amener des personnes à être victimes de dérives sectaires.

Signée par Etienne Apaire, Secrétaire général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (SG-CIPDR), Président de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives

sectaires (Miviludes), et François Arnault, Président du conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM), cette convention de partenariat a fixé trois axes prioritaires : l'échange d'information, la collaboration sur le plan judiciaire et l'élaboration de messages d'information et de fiches pratiques. ■

(Source : Communiqué de presse du Conseil national de l'Ordre des médecins, 29.10.2023)

A lire



Gerard Fodor, *Des vies derrière soi...* Spinnelle éditions, aout 2023

■ C'est le récit d'une vie d'homme, assez classique en apparence. Un garçon curieux de la vie, avide de connaissances, très jeune responsable d'une famille et conscient de ce qu'il considère comme les devoirs d'un père. Mais, derrière ce récit perce une histoire familiale chamboulée par une rencontre dont les conséquences parfaitement programmées mais soigneusement tuées ont, au long des années, rongé la relation d'un couple et nécessité une vigilance particulière pour protéger trois enfants.

On comprend que, en suscitant des émotions naturelles dès les premiers échanges, la séduction d'arguments soigneusement choisis peut court-circuiter la raison et conduire à modifier la vision du monde jusqu'à «croire à l'incroyable». Si la vie de l'auteur n'a pas été un enfer, cette épreuve l'a cependant transformé en ce qu'il nomme pudiquement un «accidenté de la vie» ... ■

(Source : Quatrième de couverture)

A voir

France 3 Normandie, 19-20, 05.10.2023



■ Dans son édition du 19-20, le JT de France 3 Normandie a abordé le phénomène sectaire avec le témoignage d'Agathe Renouard victime d'une secte et autrice du livre «*Pourquoi se(c)taire ?*» et une intervention en plateau de Pascale Duval, porte-parole de l'Unadfi.¹ ■

(Source : France 3 Normandie, 06.10.2023)

1.Regarder l'intervention en vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=klqkDpmwOIE&t=2s>

Groupes

Amour et Miséricorde

Décès de la gourelle ■ France

■ Eliane Deschamps, fondatrice et dirigeante du groupe Amour et Miséricorde, est décédée à la fin du mois d'octobre 2023.

Elle avait été mise en examen en 2014 pour « abus de confiance, abus de faiblesse et extorsion de fonds » dans le cadre de dérives sectaires. Condamnée en 2022 à deux ans de prison avec sursis, elle avait fait appel. A la tête du groupe, elle se faisait appeler

la « Servante », la « Voyante », prétendant voir la Vierge tous les 15 du mois à minuit et six minutes.

Les ex-adeptes dénonçaient l'emprise exercée par la gourelle et son bras droit, Daniel Delestrac, avec des punitions et humiliations et l'ostracisme des proches. ■

(Sources : France Bleu, 24.10.2023 & France 3 Bourgogne Franche Comté, 24.10.2023)

Lire sur le site de l'Unadfi, l'ensemble des articles sur Amour et Miséricorde : <https://www.unadfi.org/mot-clef/amour-et-misericorde/>

A écouter



Dans les yeux d'Olivier Delacroix, Europe 1, 10.10.2023

■ Dans son émission sur Europe 1, Olivier Delacroix a reçu Magalie, fille d'Eliane Deschamps, qui a grandi au sein d'Amour et Miséricorde.

Elle revient sur son adolescence au sein du groupe, le rôle de gourou tenu par sa mère et son combat pour aider les victimes du groupe. ■

(Source : Europe 1, 10.10.2023)

Ecouter le podcast : <https://www.europe1.fr/emissions/dans-les-yeux-dolivier-delacroix/la-mere-de-magalie-a-cree-une-communaute-sectaire-elle-nest-plus-ma-mere-4208052.amp>

Anthroposophie

Questions autour d'une école Steiner ■ France

■ Les parents, d'une petite fille de quatre ans, qui aurait été victime de deux agressions sexuelles au sein de l'école Steiner Mathias-Grünwald de Wintzenheim, ont déposé plainte en août pour négligence contre l'établissement. Cette plainte vient s'ajouter à deux autres, déposées en juin par les mères de deux élèves, contre une enseignante qui avait allumé un feu dans sa classe pour faire inhaler de la fumée aux enfants¹.

>>>

>>>

Les parents mettent en cause la surveillance de l'école et pointent le nombre insuffisant d'encadrants. Selon les informations de *BFM Alsace*, la fillette scolarisée au jardin d'enfants de l'école, aurait été victime des agissements d'autres enfants eux aussi âgés de quatre ans.

La première agression commise en octobre 2022 aurait donné lieu à des échanges avec l'équipe scolaire et au dépôt d'une main courante après que la petite fille a été conduite aux urgences pédiatriques pour des douleurs à l'entrejambe. Ses jeunes agresseurs auraient introduit un bâton dans son vagin.

La seconde agression se serait déroulée en juin 2023. La petite fille aurait raconté que deux enfants auraient introduit un bâton dans son anus. Une nouvelle fois la famille aurait échangé avec l'équipe pédagogique, mais la directrice de l'école n'aurait pris

contact avec les parents que 12 jours après les faits.

La direction de l'école se défend, quant à elle, en assurant avoir appliqué toutes les procédures requises en ce genre de circonstances.

Après avoir été dénoncée anonymement auprès des services de la PMI de Colmar, la mère de la fillette a déposé une seconde plainte, pour dénonciation calomnieuse cette fois. Pour *BFM*, la concomitance entre le dépôt de plainte pour négligence et le signalement auprès de la PMI peut interroger. En effet, la famille de l'une des mamans ayant déposé plainte en juin aurait, elle aussi, été l'objet d'un signalement anonyme auprès de la PMI en janvier 2023. Après plusieurs semaines de suivi, les enquêtrices sociales ont rendu un rapport favorable à la famille. La maman concernée évoque une éventuelle « tentative de déstabilisation », peut-être parce

qu'elle posait régulièrement des questions sur le fonctionnement de l'école ?

Suite aux trois plaintes le rectorat a effectué des inspections inopinées dans les trois écoles Steiner que compte l'Alsace.

De son côté, la Fédération Française de la pédagogie Steiner-Waldorf s'est plaint de certains inspecteurs scolaires dont elle juge l'attitude à charge. « Concernant les allégations, sous-entendus et autres accusations fumeuses, nous n'avons reçu à ce jour aucune preuve, aucun témoignage, aucune assignation en justice » affirme-t-elle. ■

(Sources : BFMTV, 24.10.2023 & France 3 Régions, 27.10.2023)

1. Lire sur le site de l'Unadfi : *Dans une école Steiner, deux plaintes contre une enseignante qui a fait inhaler de la fumée aux enfants* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/dans-une-ecole-steiner-deux-plaintes-contre-une-enseignante-qui-a-fait-inhaler-de-la-fumee-aux-enfants/>

Opposition d'une école Steiner à l'installation d'une antenne 5G ■ Royaume-Uni

■ La Norwich Steiner School, située à Lakenham (Angleterre), a été critiquée après s'être opposée à un projet d'installation d'une antenne 5G sur une église située près de l'établissement scolaire.

Dans sa lettre d'objection, elle aurait évoqué des théories du complot autour de supposés impacts négatifs sur la santé. Certains membres du personnel, ainsi que des parents, avaient déjà prévenu qu'ils quitteraient l'établissement

si l'antenne voyait le jour.

Pourtant, la gamme de fréquences des signaux 5G émis par l'antenne devrait être bien inférieure aux niveaux considérés comme dangereux par la Commission internationale de protection contre

les rayonnements non ionisants (ICNIRP) et l'Organisation mondiale de la santé.

Le projet a finalement été retiré en raison de son impact sur le patrimoine local. ■

(Source : Estern Daily Press, 13.10.2023)

Cercle des amis de Bruno Gröning

La projection d'un film intrigue *La Voix du Nord* ■ France

■ Alerté par un prospectus annonçant la diffusion d'un documentaire sur Bruno Gröning dans un hôtel de la ville de Montreuil sur Mer(62), des journalistes de *La Voix du Nord* ont cherché à en savoir davantage sur l'organisation de cet évènement.

Le flyer sur lequel on peut lire « Il n'y a rien d'incurable, Dieu est le plus grand médecin ! », « D'innombrables malades recouvrent la santé – des paralytiques marchent, des aveugles voient », provient du « Cercle d'aide à la vie », plus connu sous le nom de Cercle des Amis de Bruno Gröning, du nom du guérisseur allemand à l'origine du mouvement.

D'après le journal, l'hôtel réservé initialement par l'association a finalement annulé le prêt de sa salle, « octroyé à une personne qui disait représenter une association de malades » et la projection s'est tenue dans un autre établissement de la ville.

Ayant interpellé les autorités sur le sujet, les journalistes ont appris que la municipalité n'était pas informée de la conférence. Quant à la préfecture, elle renvoie au ministère de la Culture qui serait « seul compétent au sujet

des autorisations d'exploitation des films ». Elle rappelle, en outre, que le pouvoir du maire étant limité au « bon ordre, à la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », il est impossible d'agir sans preuves d'un « risque grave d'atteinte à l'ordre public ».

Néanmoins, l'article publié le 30 septembre a eu un impact dans la commune de Labeuvrière (62). Informée sur le Cercle des Amis de Bruno Gröning, l'équipe municipale a alerté le maire sur l'annonce d'une nouvelle projection dans une salle privée de la ville le 29 octobre. Après intervention de l'édile, le propriétaire a annulé la réservation en émettant des craintes sur les conséquences de la résiliation du contrat de location de la salle.

Le Cercle des Amis de Bruno Gröning est très actif dans le Nord de la France. Il a déjà fait parler de lui dans la presse en raison

de l'annulation de plusieurs de ses conférences. Il est également sous surveillance de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) qui reproche la « forte défiance du mouvement à l'encontre de la médecine conventionnelle qui pouvait conduire certains à refuser des soins ou à l'interruption de traitements, parfois pourtant vitaux. »

La Voix du Nord rappelle que Bruno Gröning, dont la disparition remonte à 1959, a été traduit devant la justice allemande pour pratique illégale de la naturopathie et « homicide par négligence sur une adolescente malade de 17 ans ». ■

(Sources : *La Voix du Nord*, 29.09.2023 & 04.10.2023)

Lire l'ensemble des articles sur le Cercles des amis de Bruno Gröning sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/mot-clef/cercle-des-amis-de-bruno-groening/>

Communauté des Béatitudes

Un suicide transformé en mort mystique ? ■ France

■ La Communauté des Béatitudes a transformé en mythe le décès de Cathy, la sœur de Sylvaine, afin d'en faire une sainte et d'attirer des fidèles. Sylvaine se bat aujourd'hui pour faire reconnaître que cette mort était en fait un suicide.

>>>

>>>

Cathy avait 21 ans quand elle a été retrouvée morte dans son lit. Elle était entrée dans le groupe quatre ans auparavant, dans les années 1970, à une époque où celui-ci était en pleine essor et bénéficiait d'une certaine popularité. Sylvaine et sa famille adhèrent au groupe et vont rendre régulièrement visite à Cathy. Mais cette dernière vit un « calvaire » au sein du groupe subissant des abus et des séances d'exorcisme. Elle tente deux fois de s'enfuir mais « est ramenée manu militari dans son couvent. » et de se suicider selon ses sœurs. En 1979, alors qu'elle est dans un monastère du groupe à Pont-Saint-Esprit, elle ne descend pas manger avec les autres c'est alors qu'un adepte la découvre allongée dans son lit un voile de religieuse autour du visage. Pour les fondateurs et dirigeants du groupe il s'agit d'une crise cardiaque.

Après le décès de sa sœur, Sylvaine vivra plusieurs années dans différents lieux appartenant au

groupe avant de rompre totalement avec la communauté lorsqu'elle a 17 ans. Pendant trente ans, elle n'aura aucun lien avec les Béatitudes, avant d'effectuer des recherches en 2019 et de découvrir l'ensemble des affaires qui agitent le groupe à savoir des faits de pédophilie, d'abus sexuels, d'abus spirituels... Elle découvre alors que la mort de sa sœur a été transformée en mythe par le groupe. Dans un documentaire elle entend un ancien bras droit du leader parler de sa sœur comme une ancienne prostituée (ndlr : ce qui est entièrement faux) qu'il fallait délivrer par des prières et des exorcismes. Le groupe a toujours cru que Cathy était « restée des mois allongée dans son lit et morte dans son lit de sa belle mort dans les mains de Dieu », Ephraïm, écrivant dans ses livres que « Sainte Thérèse de Lisieux est venue la chercher ». Depuis, Cathy est placée au rang de sainte par la communauté et chaque année des messes blanches ont lieu

aux dates de son anniversaire et de sa mort.

En réalité la mort de Cathy a été tout autre. Selon des auditions de gendarmerie datant de 2019 consultées par *Charlie Hebdo*, un fidèle a découvert Cathy pendue à une tringle à rideaux. Son hurlement a attiré des dirigeants du groupe qui « ont dépendu Cathy, l'ont mise dans le lit et ont caché les marques de strangulation avec un voile de religieuse » explique Sylvaine.

En 2022, avec le soutien du Centre contre les Manipulation Mentales (CCMM), Sylvaine a réussi à faire exhumer le corps de sa sœur et détruire la pierre tombale qui était dans un monastère du mouvement. Elle souhaite aller encore plus loin dans son combat et faire reconnaître le calvaire et la pendaison de Cathy par l'Eglise, mais aussi que son image ne soit plus utilisée par les Béatitudes à des fins de prosélytisme. ■

(Source : *Charlie Hebdo*, 05.10.2023)

Une ex-adepte livre son témoignage ■ France

■ Myriam Remy témoigne pour *France 3 Occitanie* de ce qu'elle a vécu pendant trois ans au sein de la communauté des Béatitudes. Son récit montre la forte emprise psychologique subie, les importantes dépenses financières engagées et les séquelles d'une vie sous emprise.

Elle a vécu au sein de la communauté des Béatitudes de Saint Luc, installée dans le Tarn, après avoir décidé en 1999 de rejoindre le groupe avec son mari et sa fille alors âgée de 18 mois. Le couple se met à travailler bénévolement pour la communauté que ce soit

à la cuisine et au secrétariat notamment.

Le couple voit sa situation financière se dégrader rapidement. En effet il ne bénéficie que de faibles revenus et ses économies sont absorbées par la communauté ou les soins de leurs enfants. Dans

son témoignage a posteriori, elle parle de dérives sectaires et de l'emprise psychologique dont elle et son mari ont été victimes ainsi que de leur isolement complet du monde extérieur. En juin 2002, Myriam et sa famille quittent le groupe et elle décidera de dé-

>>>

>>>

poser plainte trois ans plus tard pour des faits d'abus de faiblesse et de travail dissimulé. Mais les faits étant prescrits, l'affaire est classée sans suite.

En narrant son histoire, Myriam Remy n'hésite pas à affirmer que

« sa vie a été fracassée par ce séjour aux Béatitudes ». Son expérience dans la communauté a laissé de fortes séquelles sur sa santé mentale. Elle a tenté de mettre fin à ses jours par deux fois et continue d'être suivie par un psychiatre.

Myriam Remy a créé un collectif afin d'écouter et d'aider les victimes de la communauté des Béatitudes, baptisé «Collectif Accompagnant des Victimes des Béatitudes» (CAV). ■

(Source : France 3 Occitanie, 25.10.2023)

Fermeture des lycée et collège Les Arches, le primaire reste ouvert ■ France

Les Arches

■ Par un arrêté pris le 6 octobre 2023, la préfecture de l'Oise a procédé à la fermeture administrative du collège et du lycée privée Les Arches situé à Pontarmé (60). La décision a été prise suite au constat de nombreux dysfonctionnements au sein de l'établissement et à cause de craintes de dérives sectaires. L'école Montessori, liée à la même association, ouverte en janvier 2022 à Mortefontaine, reste ouverte, tout en étant placée sous surveillance.

Une longue enquête publiée le 23 juin 2023 par *Charlie Hebdo* révélait que des parents d'élèves avaient dénoncé les « conditions d'accueil, d'enseignements et d'hébergement » auprès du rectorat courant 2022. En juin 2022, une inspection a effectivement relevé divers problèmes : les locaux n'étaient pas adaptés, l'internat promis était inexistant, les enfants logeaient chez leur professeur de sport, les élèves auraient été laissés livrés à eux-mêmes dans le parc du château. Mais le plus inquiétant reste les soupçons de dérives sectaires. Selon des élèves, ils étaient qualifiés « d'élus » et « avaient vocation à se marier entre membres de la communauté ».

Des parents alarmés par le discours de leurs enfants ont finalement découvert que

trois membres de l'équipe pédagogique étaient d'anciens adeptes de la Nation Libre, un mouvement fondé par Joël Labruyère, qui fait actuellement l'objet d'une enquête de la justice belge en raison du décès d'une fidèle dans des conditions inexplicables.

La directrice pédagogique était, en outre, membre du groupe de musique Les Brigandes qui s'était fait connaître sur Youtube avec des titres évocateurs de la sphère complotiste et identitaire. L'auteur des chansons n'était autre que Joël Labruyère.

La journaliste Nolwenn le Blevenec, qui a suivi le groupe durant deux jours en 2016 pour une enquête parue dans le journal *Rue 89*, avait constaté l'organisation pyramidale du mouvement et surtout « une haine

de la modernité » et « le rejet des institutions qui se manifestait, entre autres « par une vraie défiance de l'école publique ». L'éducation est un enjeu important dans ce type de communauté où tout ce qui est extérieur est considéré comme perverti. Ce que confirme Stéphane François, professeur de sciences politiques à l'Université de Mons (Belgique) : « Dans ces milieux, l'éducation est vue comme un enjeu essentiel. Il s'agit d'éduquer les nouvelles générations aux vraies valeurs, et, pour éviter l'intrusion de l'Éducation nationale, ces structures sont, évidemment, hors contrat. »

Haut placée dans la hiérarchie de la communauté, la directrice pédagogique l'a cependant quittée en 2015, en même temps que d'autres adeptes, et a porté

>>>

>>>

plainte contre Joël Labruyère.

Si l'école de Pontarmé a définitivement fermé ses portes, plusieurs de ses membres sont à l'origine de l'ouverture d'une école Montessori à Mortefontaine en janvier 2022. Si l'ancienne directrice pédagogique de l'école de Pontarmé explique n'avoir aucun lien avec le nouvel établissement, il est quand même

sous surveillance de l'Académie qui a récemment effectué deux inspections. Une surveillance que ne comprend pas le maire de la commune qui assure que l'ancienne directrice « est une très belle personne » et met en avant « l'investissement de la communauté éducative dans la vie locale ». A la Salvetat sur Agout, où les Brigandes étaient

installées, leur participation à la vie de la commune avait largement divisé les habitants. ■

(Sources : Oise Hebdo & Le Parisien, 13.10.2023)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, *L'école des « élus »*, <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/lecole-des-elus/>

Les sœurs en viennent aux mains ■ France



Famille
Missionnaire de
Notre Dame

■ Mi-octobre, en pleine coupe du monde de rugby, le plaquage, par une bonne sœur, d'un militant écologiste venu manifester contre l'édification d'un centre religieux, a mis les réseaux sociaux en ébullition. Si l'évènement insolite qui s'est déroulé à Saint-Pierre du Colombier (07) a suscité des commentaires humoristiques et la sympathie de certains internautes pour la sœur, beaucoup ignoraient que le chantier, mené par la Famille Missionnaire de Notre Dame, est au cœur d'une bataille juridique

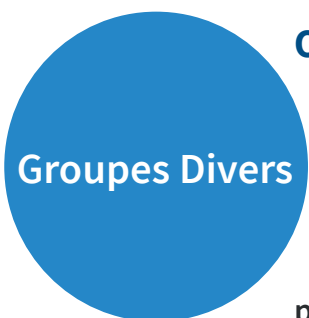
depuis de nombreuses années.

La raison de ce conflit: l'édification d'un énorme centre religieux pour lequel aucun permis de construire n'aurait été obtenu. Opposés à la construction de l'édifice, qui pourrait accueillir près de 3 500 fidèles, Les Amis de la Bouges estiment qu'il présenterait un danger pour l'environnement. Ce que confirme l'Office français pour la biodiversité.

Certains militants ne manquent pas de noter que la région regorge d'édifices religieux à restaurer, mais la communauté n'est pas la bienvenue dans les églises du diocèse car elle est désapprouvée par le pape et suspectée de dérives sectaires par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). ■

(Sources : RMC/BFMTV, 17.10.2023)

Lire sur le site de l'Unadfi, *En Ardèche, un village déchiré par la construction d'un complexe religieux catholique* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/en-ardeche-un-village-dechire-par-la-construction-dun-complexe-religieux-catholique/>



Groupes Divers

Ouverture de deux nouvelles enquêtes contre un prêtre néopaïen ■ France

■ Sir Shumule, le dirigeant d'une communauté néopaïenne, qui a écopé en août 2023 d'une peine de trois ans de prison, est visé par deux nouvelles enquêtes à la suite des signalements de propos outrageants qu'il aurait publiés sur son blog dans le courant de l'été.

>>>

>>>

En attendant son procès en appel qui devrait se dérouler le 23 novembre devant la cour d'appel de Riom (63), le parquet a lancé deux nouvelles enquêtes après le signalement de propos qu'il a tenus sur internet contre le juge d'instruction et les enquêteurs en charge de son affaire, mais aussi contre des parties civiles.

Publiés sur son blog tout au long de l'été les billets écrits par Sir Shumule qualifient le juge de « pelure du tiers-monde en forme de Curly », les victimes de « résidus de sous-humanité », de « valets congédiés ». L'homme est allé jusqu'à révéler l'identité et les adresses des quatre parties civiles.

Pour l'avocate du mis en cause, son client « reste dans son personnage « imaginaire » créé depuis des années qui continue à produire des textes satiriques ». ■

(Source : France Bleue, 24.10.2023)

Lire les autres articles sur l'affaire sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/?s=Sir+Shumule>

Un groupe sectaire néonazi interdit en Allemagne ■ Allemagne

■ Le 27 septembre 2023, la police allemande a perquisitionné le domicile de 39 membres de l'association Artgemeinschaft. Le raid, mené dans douze Länder à la fois, a abouti à l'interdiction du groupe ainsi qu'à ses ramifications qui comprennent un journal et une association dédiée aux familles nombreuses.

Fondée en 1951 par un ancien SS, Artgemeinschaft, ou « Communauté de foi germanique pour la conception essentielle de la vie », mélange des croyances néo-païennes d'Europe du Nord avec une idéologie néonazie à laquelle ont été ajoutés des concepts théosophiques et ariosophiques¹. Elle prône les mariages entre personnes issues d'Europe du Nord et centrale dans le but de trans-

mettre un « matériel génétique correct »

Considéré comme un ennemi de la constitution par le ministère fédéral de l'Intérieur, ce groupe est accusé d'endoctriner des enfants et des jeunes et de leur inculquer des idées xénophobes et antisémites. N'excluant pas le recours à la violence, il « commande la bravoure et le courage dans toutes les situations, l'audace et la dé-

fensive jusqu'au mépris mortel contre tout ennemi de la famille, du clan, du pays, du peuple, de la voie germanique et de la foi germanique ».

Ses idées ont inspiré plusieurs groupes néonazis déjà interdits en Allemagne. ■

(Sources : Le Parisien, 27.09.2023 et Wikipédia : <https://en.wikipedia.org/wiki/Artgemeinschaft>)

1. Mysticisme ou ésotérisme nazi

Institut du
Christ Roi
Souverain
Prêtre

Le goût du luxe et de la tradition ■ France

■ A la fin du mois de septembre 2023, *Le Parisien* a publié une enquête en quatre volets sur l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre. Cette investigation se base sur les témoignages d'anciens et actuels membres du groupe. Ils dépeignent l'emprise spirituelle et la tyrannie exercées par les leaders ainsi que le mode de vie luxueux des dirigeants.

L'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre a été fondée il y a 30 pas deux abbés français : Gilles Wach et Philippe Mora. Ayant son siège

près de Florence en Italie où se situe également une école de formation à la prêtrise, le groupe aurait plus de 130 prêtres en

exercice dans le monde dont une quarantaine en France. Leurs messes célébrées en latin attirent de nombreux adeptes désirant un

>>>

>>>

retour aux rites anciens. L'Institut appartient à la mouvance traditionaliste mais demeure tout de même sous l'autorité du Vatican. Il bénéficie de nombreux soutiens à travers le monde et entretient de bonnes relations avec l'association catholique ultra conservatrice TFP (Tradition, Famille, Propriété). Ses membres bénéficient aussi régulièrement d'espaces de parole sur les sites « le salon beige » ou « Riposte Catholique » suivis et reconnus dans les milieux d'extrême droite catholique. Un spécialiste des milieux traditionnalistes décrit le groupe comme « la dernière vraie cour d'Europe ». En effet, dans leur villa italienne les dirigeants mènent une véritable vie de palais avec en prime la « nostalgie de l'Ancien Régime et de ses privilèges » comme le décrit un ancien séminariste.

Pour son enquête *Le Parisien* a donné la parole à d'anciens membres qui ont quitté le groupe volontairement ou ont été poussés vers la sortie avec plus ou moins de rudesse. La parole a aussi été donnée à des membres actuels du groupe ou des proches de membres.

La plupart dénoncent le train de vie luxueux des responsables du mouvement allant totalement à l'encontre d'une certaine sobriété prônée par l'Eglise. Ils organisent régulièrement de grandes fêtes luxueuses avec des banquets coûteux et des invités prestigieux comme le cardinal américain ul-

traconservateur Raymond Burke ou encore Jean-Marie Le Pen venu en 2016 pour l'ordination de son filleul. Ces excès et dépenses onéreuses sont financés par l'argent récolté auprès de très riches bienfaiteurs ou des dons des fidèles. Monseigneur Wach, co-fondateur de l'Institut, mène lui aussi un train de vie luxueux et de nombreux témoignages font état de sa gouvernance autoritaire, le décrivant comme « un ecclésiastique machiavélique », « irascible », « omnipotent »... Il utilise les séminaristes comme de véritables hommes à tout faire : chauffeur, cireur de chaussures, porteur de bagages. Les religieuses de la communauté sont elles aussi utilisées comme de véritables esclaves.

La hiérarchie est importante dans l'Institut et les abus de pouvoirs semblent légion. Pour être intégré il faut une obéissance aveugle, les rebellions, les critiques de la hiérarchie ou de ses décisions entraînent des menaces, un ostracisme et une exclusion du groupe. Les témoignages montrent l'autoritarisme des supérieurs et les humiliations subies notamment pendant la formation au séminaire. Les questions et critiques sont mal vues et tous doivent adopter la pensée unique du groupe. À l'Institut, on n'aime pas les séminaristes trop intellectuels, parce que ça pense, et penser, c'est commencer à désobéir » admet un témoin. De nombreuses

lectures sont proscrites, téléphone et réseaux sociaux sont interdits, mails et courriers sont lus avant envoi. Si le détachement est prôné pour mettre en place ces règles, les témoignages font état d'une véritable volonté de contrôle avec en ligne de mire la menace de sanctions notamment d'exclusion. Ils montrent aussi le harcèlement psychologique subi par des élèves de la part d'ainés ou encore l'obligation de suivre des thérapies de conversion en cas de révélation d'homosexualité. Les frais de pensions des séminaristes sont élevés pour des conditions de vie déplorables. En plus des frais, ils sont encouragés à faire des présents à leur hiérarchie en guise de reconnaissance de sa bonté.

Il règne un véritable culte du secret et les exclusions se font en catimini afin que les exclus ne communiquent pas ou peu avec les autres membres. Les prêtres se trouvent aussi dans l'obligation de mentir lors d'enquêtes canoniques. Selon *Le Parisien*, deux prêtres du groupe ont été condamnés pour pédophilie, dont l'un en France mais sur cela aussi le secret semble régner.

Les associations comme l'Aide aux victimes de dérives dans les mouvements religieux en Europe et à leurs familles (Avref) alertent depuis une dizaine d'années sur les dérives de l'Institut. Quant à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes)

>>>

>>>

elle affirme avoir reçu des signalements sur le groupe tout comme le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN) situé en Belgique. Le groupe est aussi surveillé par la cellule « emprise et dérives sectaires » de la Conférence des évêques de France » qui voit dans cette

communauté des « signes de dérives sectaires ». Des ex-adeptes de l'Institut ont eux aussi monté un collectif afin d'en dénoncer les pratiques.

Malgré, l'ensemble des signalements et témoignages, des diocèses français continuent de signer des conventions avec l'Institut, le manque de prêtres

poussant les évêques à accueillir n'importe qui. ■

(Source : Le Parisien, 29.09.2023)

Pour aller plus loin, écouter le Podcast du Parisien sur l'enquête : <https://podcasts.leparisien.fr/le-parisien-code-source/202310021631-emprise-signes-de-derives-sectaires-linstitut-du-christ-roi>

La Famille

Un podcast sur La Famille ■ France

■ Le podcast Home(icides) de Slate a consacré quatre épisodes à l'histoire de la Famille, ce groupe sectaire installé en plein cœur de Paris.

Au programme :

Episode 1 : *La Famille, une communauté secrète en plein Paris : la tribu de la rue de Montreuil*

Ecouter : <https://www.slate.fr/audio/homeicides/la-famille-une-communaute-secrete-en-plein-paris-la-tribu-de-la-rue-de-montreuil-1>

Episode 2 : *La Famille, une communauté secrète en plein*

Paris : mon oncle Auguste

Ecouter : <https://www.slate.fr/audio/homeicides/la-famille-une-communaute-secrete-en-plein-paris-mon-oncle-auguste-2>

Episode 3 : *La Famille, une communauté secrète en plein Paris : le cauchemar de Malrevers*

Ecouter : <https://www.slate.fr/audio/homeicides/la-famille-communaute-secrete-en-plein-paris-cauchemar-malrevers-3>

[paris-cauchemar-malrevers-3](https://www.slate.fr/audio/homeicides/la-famille-communaute-secrete-en-plein-paris-cauchemar-malrevers-3)

Episode 4 : *La Famille, une communauté secrète en plein Paris : ceux qui partent, ceux qui parlent*

Ecouter : <https://www.slate.fr/audio/homeicides/la-famille-une-communaute-secrete-en-plein-paris-ceux-qui-partent-ceux-qui-parlent-4>

(Sources : Slate, 02.10.2023 & 05.10.2023 & 09.10.2023 & 12.10.2023)

Moon

Le gouvernement demande la dissolution de Moon ■ Japon

■ Le 12 octobre 2023, le gouvernement japonais a annoncé avoir demandé à la justice la dissolution de la branche japonaise de Moon aussi appelée Église de l'Unification.

Cette demande de dissolution fait suite à l'assassinat en 2022 de l'ancien premier ministre Shinzo Abe et à une enquête sur le groupe débutée en novembre 2022. Le

ministre de l'Éducation japonais a déclaré que « compte tenu des graves dommages causés (...) il s'agit d'un cas qui peut faire l'objet d'une ordonnance

de dissolution ». Le groupe est notamment accusé d'avoir contraint ses adeptes à faire des dons ou acheter des produits dans des conditions où leur choix

>>>

>>>

ne pouvait être fait sereinement, entraînant des dommages et de graves séquelles psychologiques. Depuis décembre 2022, le gouvernement a fait voter un texte afin de limiter ces « ventes spirituelles » par lesquelles les groupes sectaires forcent les adeptes à acheter à un tarif élevé des produits de faibles valeurs en invoquant de prétendues vertus miraculeuses.

En cas de prononciation de la dissolution, le groupe pourrait

perdre ses avantages fiscaux sans pour autant disparaître. Pour Hajime Tajika, professeur de droit à l'Université Kindai, cela entraînerait une perte de crédibilité du mouvement qui pourrait perdre en effectif mais cela ne réglerait pas les problèmes du groupe qui pourra toujours exister. D'autant que le groupe semble toujours bénéficier d'un fort appui politique.

Le Japon compte environ 180 000 organisations religieuses. Deux

ont déjà écopé d'une ordonnance de dissolution : Aum Shinrikyo, tristement connu pour son attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo et le groupe Myokakuji, dissout en 2002 pour avoir vendu des produits et services devant guérir les fidèles qui étaient prétendument possédés par des esprits de fœtus avortés et de bébés mort-nés. ■

(Sources : Le Figaro, 12.10.2023 & Le Monde, 13.10.2023)

Mouvement Raëlien

Le Mouvement Raëlien se mêle de politique en Afrique ■ Burkina Faso

■ Créée le 7 octobre 2023 par les autorités du Burkina Faso, du Mali et du Niger, l'Alliance des Etats du Sahel (AES) a trouvé un allié inattendu. A peine fondés, les raëliens du Burkina Faso ont annoncé que leur prophète Raël, alias Claude Vorilhon, soutient ce projet.

Dans une intervention mise en ligne le 17 septembre 2023, Raël déclare que l'AES serait « un signe précurseur des Etats-Unis d'Afrique » qui pourrait faire du continent la première puissance mondiale. Il conseille également aux pays d'Afrique en quête de souveraineté de demander à la Russie et à la Chine de bâtir des bases militaires afin que les anciens colonisateurs ne reviennent plus.

Cette intervention n'a rien d'étonnant pour celui qui appelle au réveil de l'Afrique (Kama) depuis 1989 et affirme « que les deux premiers représentants de l'espèce humaine créés par les Elohim, il y a 25 000 ans, étaient noirs. »

S'il est en perte de vitesse dans de nombreux pays, le Mouvement raëlien reste actif dans plusieurs pays d'Afrique où Raël souhaiterait

installer des « ambassades pour extraterrestres, « des camps raëliens » ou des « hôpitaux du plaisir » placés sous l'égide de Clitoraid, filiale du mouvement, censée aider des victimes d'excision. Le gourou qui n'a pas abandonné l'idée du clonage humain voit dans le Burkina Faso un lieu propice à ce programme. ■

(Source : Jeune Afrique, 09.10.2023)

A lire // Rigpa



Olivier Raurich, *Splendeurs et misères du bouddhisme tibétain*, Albin Michel, septembre 2023

■ Olivier Raurich a été le bras droit de Sogyal Rinpoché durant 30 ans. Quatre ans après le décès du fondateur de Rigpa, déchu par le Dalaï Lama à la suite d'accusations de viols, d'abus sexuels, d'abus financiers et de maltraitances, il publie un livre dans lequel

>>>

>>>

il relate sa vie aux côtés du lama. Il y raconte les dérives de ce dernier et comment son emprise a opéré jusqu'en 2015, année où il a quitté la communauté de Lerab Ling située à Roqueredonde (34).

Olivier Raurich a occupé des fonctions importantes au sein du mouvement. Il a été l'interprète personnel de Sogyal Rinpoché, mais aussi président de Rigpa France, en charge des enseignements. Sorti du groupe depuis huit ans, il a le recul nécessaire pour analyser comment le système l'a maintenu dans la communauté de longues années et l'a amené à supporter des abus durant 30 ans.

Pour lui, tout a commencé par des conférences. Puis dans un rapport maître-disciple, il percevait comme une chance de fréquenter un maître adoubé par la Dalai Lama. En dépit de son aversion pour le côté dominateur et autoritaire de Sogyal, il reconnaît avoir été longtemps dans une dévotion aveugle, et ce malgré des alertes qu'il percevait. Aujourd'hui, il regrette, par exemple, de ne pas avoir pris au sérieux la plainte pour viol déposée en 1994 au civil aux Etats-Unis, ainsi que d'autres allégations du même type. Il a aussi été témoin des insultes de Sogyal, de ses moqueries et de son avidité pour l'argent.

Lui-même a été victime de l'emprise de son mentor. Engagé corps et âme dans la communauté, il lui a donné son temps et son énergie. Il a vu d'autres membres vivre dans des conditions précaires tandis que Sogyal, entouré de belles femmes, voyageait dans le monde entier et fréquentait des hôtels cinq étoiles.

Si Olivier Raurich ne remet pas en cause les exactions de Sogyal Rinpoché, il dénonce aussi le « système religieux patriarcal archaïque » du bouddhisme tibétain qui l'a amené à accepter l'inacceptable.

Pour lui la base de l'aliénation réside dans le principe de « folle sagesse » qui considère que lorsque le maître est réalisé, il est « au-dessus de l'éthique ordinaire ». Ses actes, même les plus scandaleux, sont acceptés et ne sont plus remis en question car ils auraient un sens caché aux yeux des disciples. Ce principe peut donner lieu à bien des dérives.

Concernant Sogyal Rinpoché, Olivier Raurich explique que les choses ont empiré au milieu des années 2000, quand il est devenu directeur du centre de Lerab Ling. Le soutien du Dalai Lama, qui a visité deux fois le monastère, et l'inauguration en présence de Carla Bruni et de membres du gouvernement français l'ont rendu mégalo et l'ont transformé en « potentat religieux ».

L'affaire Sogyal Rinpoché a probablement changé des choses dans le bouddhisme tibétain, pense Olivier Raurich, mais la dévotion au maître reste au cœur de son fonctionnement et la souffrance considérée comme purificatrice et passage obligé vers l'éveil est acceptée par les disciples. C'est pourquoi, aujourd'hui, de nombreux adeptes de Sogyal le considèrent encore comme un grand maître. ■

(Source : Midi Libre, 29.09.2023)

Tables Rondes
Nouvelles

Soupons de dérives sectaires sur un mouvement ésotérique

■ France

■ Tables Rondes Nouvelles (TRN), un mouvement ésotérique qui s'est étendu dans toute la France depuis 2020, suscite les inquiétudes de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) qui a déjà reçu plus de dix signalements à son sujet. Une plainte a également été déposée contre son fondateur, Éric Barthélémy.

>>>

>>>

D'abord appelé Opération Table Ronde, le mouvement s'est rebaptisé Tables Rondes Nouvelles en février 2023. Il compterait plusieurs centaines de membres répartis dans environ 30 structures disséminées sur tout le territoire français.

Il y exerçait comme magnétiseur et avait organisé un salon du bien-être. Expliquant que tous les problèmes ont pour origine des dysfonctionnements énergétiques, il organise des sessions de soins en pleine nature au cours desquelles il procède à des sortes de baptêmes dans des cours d'eau. Il dit aussi pouvoir nettoyer les âmes, permettre aux initiés le passage vers un monde nouveau, et explique à ses adeptes que les problèmes présents sont hérités de mauvaises vies antérieures.

En période de confinement et d'incertitude face à la pandémie, son discours a trouvé un écho auprès de personnes fragilisées. A l'image de l'épouse de l'homme qui a porté plainte contre Éric Barthélémy, et qui a confié au journal *Le Télégramme* com-

ment sa femme, déjà intéressée par le paranormal, s'est laissée convaincre par Eric Barthélémy que la dépression de leur fille était due à des viols commis par son père entre ses cinq et treize ans. Si la jeune fille ne l'a pas cru, sa femme a été convaincue.

Christine Destombes, présidente de l'Adfi Champagne, qui a reçu plusieurs victimes du mouvement, explique que « cette personne dit révéler des traumatismes profonds non révélés. Il accuse des proches de choses immondes, de viols et d'incestes. Cela a des répercussions horribles sur les familles. »

Outre des psychothérapies de son cru, Eric Barthélémy propose des soins énergétiques. Dans son cercle, il est aussi connu pour sa chaîne YouTube, Magic 747, qui compte près de 11 000 abonnés. Il y diffuse des vidéos sur ses pratiques de soins, y revisite l'histoire et « dit aussi combattre les réseaux pédo-satanistes qui dirigeraient le monde ».

D'après *Le Télégramme*, le groupe

est très actif en Bretagne où il compterait environ 250 membres qui se réunissent régulièrement. Cet été, ils se sont rassemblés sur le site d'une prétendue météorite de 80 tonnes pour un « soin astro-stellaire ». Jean Alix Barrat, scientifique brestois spécialiste des météorites, dément l'existence d'un tel objet dans le sous-sol de la forêt.

Le succès des TRN en Bretagne a amené Eric Barthélémy à envisager de s'installer à Tréhorenteuc (56), mais le maire s'y est opposé.

Interrogé par *le Télégramme*, Eric Barthélémy explique que les signalements sont de la diffamation de personnes dont il a « écouté les jérémiades » et qu'il a « soignées ». D'après lui, « elles sont revanchardes » parce que, parfois, il leur a dit non. Il accuse certains de lui avoir volé ses idées, mais il se sent tranquille car il aurait un « nombre impressionnant de témoignages favorables, y compris pour l'autisme, le cancer. » ■

(Source : *Le Télégramme*, 19.10.2023)

Témoins de
Jéhovah

Les Témoins de Jéhovah réclament des subventions à l'Etat norvégien ■ Norvège

■ Malgré la révocation de leur enregistrement national en tant que communauté religieuse par l'Etat norvégien fin 2022 et la suspension des subventions consécutives à la perte de ce statut¹, les Témoins de Jéhovah estiment remplir toutes les conditions légales pour en bénéficier pour les années 2022 – 2023.

>>>

>>>

Selon eux, ils auraient le droit de recevoir les subventions de l'année 2022, car elles avaient été demandées au mois de février, bien avant leur révocation à la fin de l'année.

Ils estiment aussi être en droit de recevoir de l'argent pour l'année 2023 car l'injonction² qu'ils avaient obtenu en décembre 2022 n'a été annulée qu'en avril 2023, suite à la contestation du ministère de l'Enfance et de la Famille.

En effet, après avoir fait appel de la révocation de leur statut de

communauté religieuse, ils avaient obtenu, en décembre 2022, une injonction leur permettant de le conserver jusqu'à ce que l'affaire soit examinée par un tribunal. Profitant de ce sursis, les Témoins de Jéhovah ont procédé à une nouvelle demande de subvention en février 2023, deux mois avant la révocation de l'injonction.

Le montant des sommes qui pourraient être perçues se monterait à près de trois millions d'Euros.

A ce jour l'Etat norvégien n'a pas répondu à leurs demandes.

Quant au procès concernant leur statut de religion, il devrait se dérouler en janvier 2024. ■

(Source : CNE. News, 16.10.2023)

1 *L'Etat norvégien retire ses subventions aux Témoins de Jéhovah :* <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/letat-norvegien-retire-ses-subventions-aux-temoins-de-jehovah>

2 *Bataille judiciaire autour du statut religieux des Témoins de Jéhovah :* <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/bataille-judiciaire-autour-du-statut-religieux-des-temoins-de-jehovah/>

A lire



Sophie Grimberty, *Une vie d'enfer - Le combat d'une femme pour en sortir*, éditions Max Milo, octobre 2023,

■ Sophie Grimberty a grandi au sein d'une communauté Témoins de Jéhovah. Après 42 ans passés dans le groupe, elle décide de tout quitter en 2009, emmenant avec elle sa fille de 10 ans. Exclue du mouvement après sa défection, elle laisse derrière elle ses parents et son frère et perd tout contact avec son fils durant 12 ans. Ce dernier s'est finalement retiré du groupe en 2021.

Elle, qui avait arrêté ses études à l'âge de 16 ans pour devenir « pionnière » au sein du mouvement, a pris sa revanche en devenant enseignante.

Selon son éditeur, « ce livre plein d'espoir sonne à la fois comme une démonstration des stratégies mises au point par les mouvements fondamentalistes et comme un mode d'emploi indispensable à tous ceux qui espèrent en sortir. »

(Sources : Editeur & France Bleue, 19.10.2023)

A l'occasion de la sortie de son livre, Sophie Grimberty a témoigné dans plusieurs émissions :

Le 19 octobre par Géraldine Mayr dans son émission *C'est la vie* diffusée sur France Bleue : <https://www.francebleu.fr/emissions/c-est-la-vie/le-combat-de-sophie-grimberty-pour-sortir-des-temoins-de-jehovah-5059677>

Le 19 octobre, elle s'est aussi exprimée dans La libre antenne d'Olivier Delacroix sur Europe 1 : <https://www.europe1.fr/emissions/La-libre-antenne/nee-dans-une-famille-de-temoins-de-jehovah-sophie-est-libre-apres-42-ans-demprise-4209967>

Le journal *20 Minutes* a publié également son témoignage vidéo : <https://www.20minutes.fr/videos/4058398-20231019-temoins-jehovah-sortie-42-ans-temoigne-ancienne-croyante>

Arts Divinatoires

Polémique autour d'un salon de bien-être ■ France

■ Avocat spécialiste des dérives sectaires et ancien député maire de Saint-Ciers sur Gironde, Daniel Picotin s'est insurgé contre la tenue dans la ville dont il fut le premier représentant d'un salon du bien-être spirituel comprenant « 53 voyants et autres charlatans ».

Daniel Picotin a adressé un courrier à son successeur réagissant à la tenue et à l'organisation par le Comité des fêtes d'un Salon de la voyance et du bien-être spirituel le week-end du 21 octobre. Il alerte l'édile sur le risque de dérives sectaires inhérent à ce genre de rassemblement, admettant que les propositions peuvent constituer une porte d'entrée pour la mise sous emprise avec des risques pour les individus notamment lorsqu'ils sont malades.

Le salon est placé sous le patronage du site Astro Center et verra

se succéder des ateliers, conférences et stands entre autres sur le magnétisme, la numérologie, le reiki, la naturopathie ou encore la lithothérapie. Daniel Picotin regrette que la location d'une salle municipale pour ces activités et ces personnes permettent de leur conférer une certaine légitimité. Il soutient que cela représente un risque pour les personnes les plus fragiles et explique qu'il y a également une volonté mercantile derrière ces salons.

L'organisatrice de l'évènement avance que la tenue de cette ma-

nifestation émane d'une forte demande et elle comme les participants se défendent d'être assimilés à des sectes.

Le maire qui a annoncé avoir pris note des éléments donnés par Daniel Picotin s'est rendu au salon et a déclaré avoir trouvé surtout des activités de « bien-être ». Pour autant, afin d'éviter de nouvelles polémiques il aurait affirmé qu'il n'y aura plus de salon de ce type dans sa commune. ■

(Sources : Sud Ouest, 19.10.2023 & France Bleu Gironde, 21.10.2023)

Mouvance Bouddhiste

« Mes 25 premières années de ma vie ont été volées par les bouddhistes » ■ Nouvelle-Zélande/Australie

■ Ayant passé 25 ans au sein du groupe bouddhiste Jin-Gang-Dhyana, Richard Siu raconte dans un article du magazine ABC ces années sous emprise et la difficulté de sortir d'un tel mouvement.

Né à Hong-Kong, Il a grandi au sein du groupe en Nouvelle-Zélande et n'a reçu aucune éducation scolaire. Il avait très peu de contacts avec la société et cela s'est poursuivi durant sa vie de jeune adulte où il a vécu isolé dans une maison appartenant à Wang Xin De, le leader du groupe.

« J'ai l'impression que mes 25 premières années de ma vie ont été volées par les bouddhistes, et je ne les récupérerai jamais », déclare-t-il au journal. Il raconte ses journées au sein du groupe qui sont remplies de rituels bouddhistes, d'arts martiaux et d'apprentissage et de copie des

enseignements du leader. Pour toute autre action il devait demander l'autorisation au maître. A la vingtaine, il déménage pour une propriété appartenant au groupe en Australie. Il y vivra seul, sans autre divertissement que des textes religieux et une radio. Un des leaders du groupe venait

>>>

>>>

lui rendre visite régulièrement pour vérifier qu'il était toujours là et recueillir ses demandes adressées au maître. Pendant plusieurs mois, il ne mangera que du pain sur ordre du maître afin de mener une vie simple et dure comme le bouddha et les habitants des temples anciens.

Peu à peu, en regardant le monde extérieur, il prend conscience de sa situation mais il est formellement interdit de remettre en cause le groupe. L'envie de partir se fait alors de plus en plus grande. Bien qu'aucune barrière physique ne l'empêchait de quitter le groupe sans éducation, sans relations sociales ni argent

il se sent coincé dans le groupe. Il évoque une pression mentale et une barrière psychologique qui fait que l'adepte ne peut pas quitter le mouvement alors que le groupe lui dit qu'il est libre de faire ce qu'il veut. Pourtant, tous ses papiers d'identité ont été confisqués.

Richard commence à aller en douce à la bibliothèque à proximité de son domicile prétextant ne pas vouloir être dérangé par le groupe pour pratiquer des méditations. Il utilise alors des ordinateurs, lit et parle avec des usagers de la bibliothèque afin de commencer à s'adapter à la société. Puis un jour, il décide d'envoyer

un mail à la police demandant des conseils afin de pouvoir quitter le groupe. Il rencontre la police une semaine plus tard à la bibliothèque puis décide quelque temps plus tard de quitter la propriété dans laquelle il était enfermé avec l'aide, notamment financière, d'un voisin.

Après son départ, Richard a dû couper les ponts avec tous les gens qu'il avait connus et qui étaient ses seules connaissances car il avait grandi dans le groupe. Il a pu rencontrer des personnes qui l'ont aidé dans sa réinsertion sociale. ■

(Source : ABC, 02.10.2023)

Mouvance
catholique

Dissolution de Civitas ■ France

■ **Le 4 octobre 2023, le conseil des ministres a validé la dissolution du mouvement catholique intégriste Civitas. Le processus de dissolution avait débuté à la suite de propos antisémites tenus lors de l'Université d'été du mouvement.**

A l'issue du conseil des ministres du 4 octobre, le porte-parole du gouvernement, Olivier Véran, a acté cette dissolution accusant Civitas de vouloir « entrer en guerre contre la République ». Proche de l'extrême droite, de la Fraternité Saint Pie X, le groupe est connu pour ses penchants complotistes, anti-républicains, antisémites et anti-LGBT. Il avait été mis sur le devant de la scène pour sa participation active aux

manifestations contre le mariage pour tous et d'autres actions notamment contre des événements culturels qu'il jugeait « christiano-phobe ».

Lors de leur dernière université d'été, l'essayiste Pierre Hillard a dit souhaiter revenir à « la situation d'avant 1789 » lorsqu'un juif « ne pouvait pas devenir français ». Ce sont ces propos qui après avoir fait polémique médiatiquement ont convaincu le gouvernement

d'entamer la procédure de dissolution du collectif.

Alain Escada, président de Civitas, entend déposer les recours possibles afin de faire annuler cette décision. De son côté la branche suisse du groupe continue d'exister et a organisé une réunion publique au mois d'octobre avec comme invité Pierre Hillard. ■

(Sources : La Croix, 04.10.2023 & Libération, 04.10.2023, Le Temps, 05.10.2023)

Bénédiction de l'utérus, une pratique qui attire de nombreuses femmes ■ France

■ Nées en 2012, à l'instigation de l'anglaise Miranda Gray, les bénédictions de l'utérus connaissent un succès important dans les cercles liés au féminin sacré.

Proposées à divers tarifs par les Moon Mothers, les séances de bénédiction proposent aux femmes de se réconcilier avec leur utérus. Elles peuvent être individuelles comme collectives. Une journaliste du *Monde*, qui a assisté à une séance collective en Bretagne, raconte qu'il s'agit d'un « soin énergétique », sans contacts physiques, qui « consiste en plusieurs méditations guidées ». A l'issue « du soin », l'organisatrice explique que les femmes présentes vont entrer dans un cycle de renaissance de 28 jours au cours duquel elles vont être plus sensibles, ou se sentir fatiguées et il les invite à « être douces envers elles-mêmes ».

Afin d'obtenir une certification pour devenir Moon Mother, l'organisatrice a dû suivre le premier niveau de formation en « Womb Bessing ». A ce jour dans le monde 7 613 femmes, dont 1289 en France, ont été formées. Pour obtenir le premier niveau de Moon Mother trois stages de deux jours, chacun facturé 300 euros, sont nécessaires. En France, 71 femmes ont complété les trois niveaux de formation et une cinquantaine ont validé le niveau supplémentaire permettant de pratiquer à distance la bénédiction de l'utérus. Seules huit femmes dans le monde ont été formées par Miranda Gray pour enseigner au même niveau qu'elle.

Dans son livre *L'Eveil de l'énergie féminine*, paru en 2019, Miranda Gray raconte qu'intriguée par les « variations d'énergies » qu'elle percevait en elle, elle s'est intéressée aux cycles menstruels et au féminin sacré dès les années 1980. Elle a publié son premier livre sur le sujet en 1994. Intitulé *Lune Rouge*, c'est devenu un bestseller, vendu à 40 000 exemplaires en France. Cet ouvrage est aussi la « Bible » des Moon Mothers. C'est à cette période que cette illustratrice de profession s'est aussi intéressée aux approches énergétiques et s'est formée au reiki.

Dans les années 2000 devant une recrudescence de l'intérêt pour le féminin sacré, elle doit répondre à de plus en plus de demandes d'ateliers sur le cycle féminin. Elle dit avoir ressenti sa première bénédiction de l'utérus lors d'une séance de méditation en 2011. Afin de partager son expérience, elle décide d'organiser la première bénédiction collective de l'utérus. Elle y invite vingt de ses amies et leur propose d'inviter d'autres femmes de leur cercle. Le succès est au rendez-vous. Le jour J 6029 femmes, de 80 pays différents, sont réunies pour recevoir ce « soin » à distance. Depuis, quatre cérémonies gratuites sont organisées chaque année. Un bon moyen pour Miranda Gray « de faire connaître ses livres

et ses formations ».

La système mis en place semble suffisamment lucratif pour permettre à Miranda Gray de ne vivre que de la vente de ses livres et de ses conférences. Selon elle, les revenus provenant des formations seraient réinvestis dans la logistique, les déplacements et son site internet. Mais, d'après la journaliste du *Monde*, ces tâches sont aussi largement effectuées par des bénévoles. Il est à noter que les professeurs lui reversent une commission « pour l'utilisation de ses techniques ».

Affirmant que « l'utérus est le centre énergétique le plus puissant chez la femme », Miranda Gray a développé une théorie selon laquelle le cycle menstruel des femmes serait découpé en quatre phases, toujours les mêmes. Selon elle, les femmes devraient adapter leurs tâches en fonction de ces phases appelées « archétypes » afin de ne pas aller contre le cycle naturel.

Deux Moon Mothers rencontrées par la journaliste du *Monde* expliquent avoir adapté leur emploi du temps à ces « archétypes ». Pour elles, être Moon Mother leur donnerait l'occasion de se sentir elles-mêmes et de ne pas culpabiliser en cas de fatigue.

Contactée par le Monde à ce sujet, la Fédération nationale des col-

>>>

lèges de gynécologie médicale a déclaré que « ce modèle d'archétypes n'a aucune validité scientifique ».

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), qui a consacré un chapitre au féminin sacré dans son rapport paru en 2022, invite les femmes à adopter « une vigilance particulière à l'égard de ce type de mouvement qui essentialise les femmes en les réduisant à des organes génitaux ou des facultés reproductives ». Un porte-parole de la Miviludes rapporte que la Mission aurait reçu plusieurs demandes sur les bénédictions de l'utérus. Il prévient que les pratiques liées au féminin sacré peuvent « susciter de réels problèmes, surtout vis-à-vis d'un auditoire pouvant être constitué de personnes en situation de vulnérabilité » telles que celles qui souffrent d'endométriose.

En effet, explique Philip Deslippe,

spécialiste des nouvelles spiritualités et doctorant à l'université de Santa Barbara en Californie : « ceux qui sont attirés par ces mouvances sont souvent ceux qui ont souffert et sont à la recherche d'explications et de guérison, ce qui en fait des individus particulièrement vulnérables. »

Miranda Gray précise qu'elle propose la bénédiction de l'utérus « comme une thérapie complémentaire qui peut parfois soulager », mais qu'elle « ne donne pas de conseils médicaux ». Lors des formations, un « code de pratique » précise bien que les praticiennes ne doivent en aucun cas donner un diagnostic afin de ne pas être accusées d'exercice illégal de la médecine.

Néanmoins, il convient d'être prudent avec les thérapies énergétiques. Julien Nizard, professeur à l'université et médecin au CHU de Nantes qui reçoit parfois des

patientes attirées par ce genre de propositions, a pour habitude de poser quatre questions pour les tester : « est-ce que le praticien a un diplôme reconnu par l'Etat ? Est-ce que la pratique qu'il ou elle propose respecte un protocole reproductible ? Qu'est-ce qui détermine le coût de cette pratique, est-ce un tarif fixe qui est le même partout ? » Sa conclusion concernant la bénédiction de l'utérus est sans appel, elle « ne passe pas le test. »

Cynthia Eller, spécialiste du féminisme et ancienne professeure à l'université Montclair State University (New Jersey) ajoute que cette idée du féminin existait déjà dans les années 1980 et adoptait déjà les mêmes codes. Pour elle, « cette communauté s'appuie sur un idéal de féminité traditionnelle qui ne correspond pas à toutes les femmes. » ■

(Source : *Le Monde*, 07.10.2023)

La ville de Montpellier vitrine de l'ésotérisme ? ■ France

■ Dans un article publié le 6 octobre¹, le journal *Le Poing* s'insurge contre la présence d'une naturopathe et d'une médium qui proposent aussi « massages, lithothérapie et nettoyage énergétique du mauvais œil », lors du forum des associations organisé, le 10 septembre, par la ville de Montpellier.

Le Poing, un média de la région montpellieraine, publie depuis plusieurs mois des articles afin d'alerter sur les dérives du bien-être et l'entrisme de la sphère new age dans la localité. L'article fait ainsi remarquer que des stands du forum des associations

auraient pu « être un bout du programme du salon du bien-être de l'association MEET » en mai dernier².

Le journal a aussi eu la surprise de découvrir l'Association de développement de l'Anthroposophie

sur l'annuaire des associations de la ville. Cette dernière est liée au courant anthroposophe régulièrement épinglé par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes).

>>>

>>>

La mairie de Montpellier n'a pas souhaité répondre aux sollicitations du Poing. ■

(Source : Le Poing, 06.10.2023)

1. Lire l'article sur le site du *Poing*

<https://lepoing.net/esoterisme-anthroposophie-les-etranges-associations-dont-la-ville-de-montpellier-fait-la-promo/>

2. Lire sur le site de l'Unadfi, *Un salon du bien-être controversé à Montpellier*

: <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/un-salon-du-bien-etre-controversee-a-montpellier/#more-20075>

Paranormal

Maitre Ilario à nouveau poursuivi en justice ■ France

■ Philippe Lamy, alias maître Ilario, un magnétiseur ancien gérant de club libertin de la région bordelaise, déjà condamné deux fois par la justice, a été placé en détention provisoire et mis en examen le 29 septembre pour viol sur mineur de 15 ans, viol sur personne vulnérable, corruption de mineur et exercice illégal de la médecine.

Six victimes auraient porté plainte contre lui pour des faits qui se seraient déroulés entre 2006 et 2022 dans les départements des Landes et de la Gironde.

Sorti de prison en 2020, il s'est installé en Haute-Garonne, où il a été mis en examen par le parquet de Toulouse.

Condamné une première fois en 2012 à quatre mois de prison ferme pour exercice illégal de la médecine, il a écopé d'une peine

de quatre ans de prison ferme et de cinq ans de suivi socio-judiciaire en 2017 pour des faits ayant eu lieu entre 2012 et 2014. Il était accusé d'abus de faiblesse, d'agressions sexuelles et d'exercice illégal de la médecine.

L'homme ciblait des personnes déjà affaiblies par la maladie (dépression, cancer...), les séduisait, puis les harcelait et ne leur laissait aucun répit jusqu'à ce qu'elles soient totalement sous

son emprise. Il leur faisait miroiter la guérison grâce à des gélules magnétisées par ses soins ou à des relations sexuelles au cours desquelles il transmettait sa « semence guérissante ». L'une des victimes, atteinte d'un cancer de la thyroïde, a même abandonné son traitement médical sur ses conseils. ■

(Sources : La Dépêche, 29.09.2023 & Sud-Ouest, 24.10.2023)

Un guérisseur jugé pour viols ■ France

■ Un agriculteur à la retraite qui se présente comme un paysan-guérisseur a été jugé par la cour criminelle de Riom pour des faits de trois viols et neuf agressions sexuelles commis sur douze de ses clients. Il a été condamné à douze ans de prison.

Dans la région l'homme avait une certaine notoriété. Des reportages télévisés ainsi qu'un court métrage avait traité de lui et de ses dons de guérison et de rebouteux. Il aurait guéri des centaines de personnes.

Cependant en 2020, il est dénoncé par un jeune homme venu le voir à la suite d'un accident de la route. Lors du rendez-vous, l'agriculteur a pratiqué une fellation qu'il prétendait thérapeutique. Sur commission rogatoire, les

autorités entendent d'autres victimes dont les plaintes avaient été classées sans suite. Le guérisseur est alors placé sous contrôle judiciaire et écope d'une interdiction d'exercer une activité de magnétiseur ou de rebouteux.

>>>

>>>

En 2021, d'autres victimes se font connaître. Il est alors accusé d'avoir poursuivi ses activités et d'avoir commis de nouvelles agressions sexuelles. Lors des auditions, l'accusé a reconnu les faits assurant que cette pratique avait pour but de « calmer les nerfs ».

Les victimes venaient consulter

l'homme pour différents maux et disent avoir été dans l'incapacité de réagir. Elles affirment que leur démarche de consultation impliquait « une part de confiance, un laisser-aller ». Les jeunes victimes semblent toutes avoir le point commun d'une certaine vulnérabilité liée à la maladie, au handicap ou bien à leur âge.

L'un des avocats de victimes reste persuadé que la liste des victimes pourrait être plus longue et que « certains n'ont pas parlé par sentiment de honte ». ■

(Sources : Paris Normandie, 02.10.2023 & 20 minutes, 04.10.2023 & France 3 Auvergne Rhône Alpes, 04.10.2023 & 07.10.2023 & France Bleu Pays d'Auvergne, 04.10.2023)

Un magnétiseur condamné pour viols ■ France

■ Joel Merland, magnétiseur a été jugé en appel aux Assises de Gironde au début du mois d'octobre 2023. Il a été reconnu coupable des viols et agressions sexuelles de 16 femmes. Il écope d'une peine de quinze ans de prison.

Les avocats du coupable avaient plaidé l'acquittement en défendant la thèse que Joel Merland était convaincu de soigner et n'avait jamais eu l'intention d'agresser sexuellement les victimes.

Sa peine de 15 ans constitue la peine maximale encourue et vient confirmer le jugement rendu en septembre 2022 par les Assises de

Périgueux. Le magnétiseur estime que les victimes ont confondu le ressenti de « la force de son pouvoir » avec des réels touchers physiques.

Les victimes ont, elles, bien fait état d'attouchements et de pénétrations digitales lors de l'audience. Les enfants du magnétiseur ont aussi témoigné contre leur père.

Joel Merland avait déjà été soupçonné d'agression sur sa petite-fille âgée de 11 ans mais l'affaire avait été classée sans suite.

En plus de la peine de prison, l'accusé devra se soumettre à un suivi socio judiciaire pendant dix ans. ■

(Sources : Sud Ouest, 29.09.2023 & Le Figaro, 26.09.2023 & 02.10.2023 & Ouest France, 03.10.2023)



PSNC

Les facteurs de recours aux PSNC évalués dans une étude canadienne ■ Canada

■ Une équipe canadienne a mené une étude auprès de 1492 Canadiens âgés de 16 ans et plus. L'objectif ? Déterminer les tendances comportementales des adeptes des PSNC, en se focalisant sur les pratiques ayant une balance bénéfiques/risques défavorable.

Les résultats sont sans appel : au cours des 12 derniers mois, plus de 40% des Canadiens ont eu recours à au moins une PSNC présentant des risques pour leur santé.

Les PSNC les plus populaires au

Canada sembleraient ainsi être la chiropraxie, plébiscitée par presque 70% des sondés, et la phytothérapie et/ou les compléments alimentaires en automédication, rapportés par un peu plus de la moitié des personnes

interrogées. Les risques graves directement liés à ces pratiques sont bien connus : pour la chiropraxie, il s'agit principalement d'une aggravation des douleurs et de dissections artérielles, parfois mortelles. La phytothérapie

>>>

>>>

et les compléments alimentaires sont pour leur part associés à des risques d'intoxication et d'interactions avec les traitements médicamenteux. Plus inquiétant encore, l'étude rapporte qu'au moins un volontaire sur 10 a déjà expérimenté une pratique invasive, donc potentiellement dangereuse, comme des injections intraveineuses.

Dans l'échantillon de cette étude, les personnes ayant recours à ces PSNC étaient plus aisées et avaient une plus grande défiance envers la médecine convention-

nelle. En approfondissant les analyses, l'équipe a également découvert que les personnes les plus confiantes envers la science étaient moins susceptibles de tester des PSNC que celles qui avaient une attitude négative vis-à-vis des autorités scientifiques. Les individus ayant recours aux PSNC comportant des risques pour la santé seraient plus sensibles à la pression sociale, plus vulnérables à la publicité, plus attirés par la nouveauté et plus tolérants à la prise de risque.

Un des auteurs de l'article

scientifique, Bernie Garrett, docteur en sciences de l'information, souligne l'importance de cette étude pour comprendre le rôle du marketing sur les réseaux sociaux dans la promotion des PSNC. En effet, ces publicités, moins régulées, semblent être particulièrement persuasives, en faisant appel à des célébrités et des influenceurs. Elles omettent toutefois bien souvent de rappeler les effets secondaires associés aux PSNC, comme la perte de chance. ■

(Source : Medisite, 03.10.2023)

De la France au Québec, regain de popularité de la lithothérapie ■ Canada/ France

■ La lithothérapie, cette pratique aux origines New-Age prônant des vertus thérapeutiques aux minéraux, connaît depuis quelque temps un regain de popularité, en particulier chez les plus jeunes.

Cette pratique non validée scientifiquement est particulièrement populaire sur les réseaux sociaux. Sur Tik Tok, les vidéos prônant les bienfaits de la lithothérapie pululent, pour le plus grand bonheur des internautes en quête d'apaisement et de bien-être. La lithothérapie est même promue par des influenceurs et influenceuses à l'audience massive, comme SilentJill (près d'un million d'abonnés sur Tik Tok). Toutefois, ces contenus potentiellement frauduleux sont généralement publiés sans aucune vérification scientifique préalable ou alerte quelconque.

Cet engouement virtuel se maté-

rialise par l'essor du commerce de pierres ou bijoux ; vendus une dizaine d'euros pièce, ces objets sont même accessibles aux jeunes au budget plus restreint. Le choix s'oriente donc en fonction des vertus prétendues du minéral : meilleure connexion aux émotions, blocage des pensées négatives...

Des adolescents témoignent ainsi avoir été convaincus par des vidéos postées sur Tik Tok qui prônaient les pouvoirs thérapeutiques de certaines pierres. Parmi celles-ci, l'aventurine pour diminuer ses cicatrices d'acné ou la citrine, qui favoriserait la réussite aux examens.

La popularité de la lithothérapie suit une trajectoire similaire à celle d'autres pratiques ésotériques, comme la sorcellerie et l'astrologie, qui connaissent un regain de popularité chez les adolescents et les jeunes adultes. Au-delà de l'aura de mystère associée à l'esthétisme des cristaux, les plus jeunes seraient plus enclins à adhérer à ce type de croyances par manque de recul ou de culture scientifique. Romy Sauvayre, sociologue des sciences et des croyances à l'Université Clermont-Auvergne, explique que la croyance s'installe après une phase d'expérimentation, durant laquelle toute preuve individuelle d'effica-

>>>

>>>

citée valide la pratique auprès de l'adepte.

Les personnes interrogées semblent toutefois partagées sur l'efficacité réelle de la lithothérapie. Si certains nient en bloc tout possible effet placebo, d'autres admettent que l'autopersuasion joue probablement un grand rôle dans les bénéfices ressentis.

L'essor actuel de la lithothérapie ne se limite pas à l'Hexagone : des livres québécois sur les cristaux de guérison véhiculent ainsi des propos « dangereux » à propos de supposées vertus médicales. Ces ouvrages prétendent par exemple

que certaines pierres auraient des effets similaires à ceux des antibiotiques. Ils proposent également des recettes pour enfants composées d'eau et d'alcool... En invitant même les écoliers à consommer l'élixir alcoolisé en classe pour régler leurs difficultés scolaires.

Sébastien Perron, auteur du livre *Ton médecin ne te guérira pas*, insiste sur la nécessité de questionner les motivations des auteurs de ces livres. Concernant les ouvrages incriminés, ils sont rédigés par un groupe d'auteurs anonymes, Le Groupe des 5, dont la maison d'édition est située à la même adresse

qu'une boutique de pierres et un centre de soins et de formation en lithothérapie.

Si les effets de la lithothérapie sont vraisemblablement à attribuer à l'effet placebo, cette pratique n'est pas dénuée de risques. Certaines personnes en quête de bien-être ou de guérison peuvent être dans des situations de vulnérabilité importante, qui favorise de multiples dérives, comme l'abandon des traitements conventionnels et la rupture avec la médecine en faveur des cristaux. ■

(Sources : Journal de Montréal, 06.10.2023, Le Parisien, 12.10.2023)

Les obscures origines des pierres vendues en lithothérapie ■ France

■ **Acheter des minéraux magiques, une pratique innocente ? Pas tant que ça. Les adeptes de lithothérapie encouragent, malgré eux, le financement d'organisations criminelles et la perpétuation de conditions de travail désastreuses.**

Michel Jébrak, géologue et professeur émérite au Département des sciences de la Terre et de l'atmosphère de l'UQAM (Québec), déplore ainsi le manque de traçabilité de ces minéraux. Cet expert en ressources minérales a dirigé et conseillé des projets d'exploration minière dans le monde entier. Une expérience qui lui permet aujourd'hui de faire un parallèle entre la route des cristaux de guérison et celle de la drogue : absence de traçabilité, ramifications nombreuses en lien avec de nombreuses activités illicites, permettant parfois de financer des groupes armés.

Il donne ainsi l'exemple du lapis-lazuli, dont le principal gisement, situé en Afghanistan, aurait permis

de financer la guerre des talibans. Ces propos sont confirmés par une enquête de 2 ans menée par l'ONG Global Witness, concluant que la pierre bleue est un « minéral de guerre » qui « alimente la corruption, les conflits et l'extrémisme dans le pays ». Les minéraux constituent ainsi la seconde source de revenus des talibans, après la drogue.

Le chercheur explique que si les vendeurs de cristaux magiques indiquent généralement le pays d'origine des minéraux, ils ne connaissent souvent pas leur provenance exacte. Maryse Côté-Hamel, professeure adjointe en sciences de la consommation à l'Université Laval, estime même que l'ignorance de la provenance

des pierres constitue un argument marketing : cet exotisme mystérieux ajouterait une touche de mysticisme et d'authenticité pour les consommateurs.

En réalité, les pierres et minéraux utilisés en lithothérapie proviennent principalement de mines artisanales, opérant généralement en marge de la loi. Michel Jébrak souligne que ces zones de non-droit sont associées à des pratiques épouvantables : prostitution, travail d'enfant... Selon le chercheur, en achetant ces produits les consommateurs se rendent donc complices des conditions désastreuses de travail et de vie que subissent les mineurs et leurs proches.

Comme le montre la série docu-

>>>

>>>

mentaire « *Les dangers des cristaux guérisseurs* », à Madagascar ce sont ainsi des adolescents qui descendent à plus de 15 mètres de profondeur pour extraire les cristaux de quartz, et ce, dans des conditions particulièrement périlleuses. En raison d'un gel des permis minières, la plupart des exploitations minières du pays sont illégales. Néanmoins, l'extrême pauvreté de

l'île explique que les volontaires ne manquent pas. L'exploitation des travailleurs dans des conditions dramatiques permet donc de nourrir une chaîne d'intermédiaires et de distributeurs tirant d'importants bénéfices de ce commerce. Ainsi, avant de parvenir au port de Toamasina, sur la côte nord-est de Madagascar, les cristaux se vendent déjà jusqu'à 160 fois le prix de dé-

part dans les mines. En Occident, les pierres sont revendues à des prix déments : dans les boutiques de lithothérapie, il n'est pas rare de trouver des minéraux vendus plus de 30 euros les 400 grammes, soit plusieurs centaines de fois le prix payé à leur point de départ. ■

(Sources : Journal de Montréal, 26.09.2023 et 30.09.2023)

Des pistes pour lutter contre les dérives en santé ■ France

■ **Chaque année, les signalements auprès de la Miviludes dans le domaine de la santé augmentent, tandis que plusieurs scandales ont éclaté dans les médias après les décès de clients ayant suivi les conseils douteux de pseudo-thérapeutes. Une question s'impose : comment lutter contre ces dérives thérapeutiques ?**

Mathieu Repiquet, étudiant en médecine et membre du collectif No-FakeMed, s'est emparé de cette épineuse question. Après avoir analysé la littérature scientifique sur le sujet, le jeune homme a identifié plusieurs pistes.

Il insiste notamment sur le flou que constitue, pour le consommateur, les nombreux termes qui existent pour désigner ces pratiques : pratiques de soins non conventionnelles (PSNC), « médecines douces ou naturelles... », interventions non médicamenteuses (INM)... Il est donc difficile pour le patient de distinguer les pratiques pouvant être efficaces, comme l'activité physique adaptée ou les psychothérapies, des méthodes douteuses comme l'homéopathie, l'iridologie, le décodage biologique, ou encore les « thérapies quantiques ».

L'étudiant souligne la nécessité de mener des évaluations de qualité

sur ces pratiques, en se penchant à la fois sur leur efficacité et leur sécurité. Il rappelle que si certaines pratiques sont exemptes de risques intrinsèques, la plupart des PSNC comportent des risques indirects, comme le retard de prise en charge ou la perte d'argent.

Pour expliquer le succès des PSNC, Mathieu Repiquet évoque en premier lieu la défiance envers les autorités politiques, scientifiques et médicales, notamment à cause des conflits d'intérêts et des multiples scandales sanitaires. Il insiste aussi sur les conséquences concrètes de mauvaises expériences dans le parcours de soins des patients qui peuvent subir des consultations expéditives, un manque d'écoute ou d'empathie...

Mais il souligne que les praticiens de PSNC reproduisent parfois eux-mêmes des comportements reprochés à la médecine convention-

nelle, en réalisant des partenariats avec des entreprises de compléments alimentaires et d'huiles essentielles ou en publiant des contenus sponsorisés sur les réseaux sociaux. Une forme de désinformation, selon Mathieu Repiquet, qui contribue à des comportements de santé non optimaux, comme l'hésitation vaccinale.

Pour améliorer les choses, il semble donc primordial de résoudre les problèmes structurels liés au système de santé et à la prise en charge des patients, en les impliquant notamment davantage dans les politiques de santé. Mathieu Repiquet insiste sur la nécessité de mieux doter le système de soin français, afin que les professionnels de santé puissent consacrer le temps nécessaire à chaque patient. Actuellement, la prise en charge est centrée sur un organe, conséquence de la surspécialisation de

>>>

>>>

la médecine : le domaine d'expertise de chaque soignant est donc restreint. Il est donc nécessaire de pouvoir coordonner la prise en charge des patients entre plusieurs professionnels de santé, ayant chacun une expertise différente.

Mathieu Repiquet rappelle néanmoins que d'ici à ce que ces améliorations se matérialisent, il est primordial d'informer les patients sur la réalité des PSNC. Il est difficile pour les patients de se repérer dans la masse d'informations disponibles sur les PSNC. Il faut notamment souligner l'impact d'une exposition quasi permanente à de fausses informations, par exemple via la presse ou des ouvrages grand public. Le jeune homme met également en cause les résultats proposés par les moteurs de recherche,

qui valorisent des informations fausses et promotionnelles sur ces pratiques, les sites de qualité étant généralement moins bien référencés.

Pour une meilleure information de la population, il propose qu'une institution de confiance, comme l'INSERM ou le ministère de la Santé et de la Prévention, réalise des fiches de qualité sur chaque pratique destinées à devenir une source de référence pour les consommateurs.

L'étudiant souligne enfin le retard des politiques publiques sur le sujet. Il rappelle l'absence de mesures prises suite au rapport du Sénat sur les PSNC en 2013, et déplore le manque de moyens de la répression des fraudes (DGCCRF) et de

la Miviludes, ainsi que la faible implication d'autres institutions sur le sujet, comme les ARS [Agences régionales de santé], l'Ordre des médecins, Santé Publique France, l'ANSM...

Pour finir, Mathieu Repiquet questionne la présence de l'Agence des médecines complémentaires adaptées (A-MCA) dans le groupe de travail ministériel formé courant 2023 (auquel participe l'UNADFI), en rappelant que cette agence autopromue est liée à des puissances financières directement concernées par ces politiques publiques, et qu'elle promeut activement des méthodes pseudoscientifiques, comme la réflexologie et l'homéopathie. ■

(Source : Marianne, 12.10.2023)

Sept ans de prison pour le masseur ayurvédique ■ France

■ Début octobre, un masseur ayurvédique a comparu devant la cour criminelle de Loire-Atlantique pour sept agressions sexuelles, dont deux faits de viols, commises entre 2014 et 2016.

Sept femmes ont porté plainte à la suite d'agressions commises par le thérapeute de 43 ans qui exerçait dans un cabinet à Nantes. L'accusé a nié les faits tout au long du procès, accusant les victimes de mensonge ou d'avoir mal compris la nature du massage ayurvédique. Des arguments difficiles à entendre devant les agissements rapportés par les plaignantes, qui subissent encore aujourd'hui les effets du

traumatisme causé par ces agressions.

Néanmoins, un certain temps a été nécessaire pour que les victimes se sentent légitimes à porter plainte. En effet, chacune d'entre elles avait dû signer une décharge autorisant le thérapeute à leur masser les fesses, la poitrine et l'aîne. Les victimes nient toutefois avoir consenti aux gestes abusifs du thérapeute.

L'avocate d'une des victimes estime ainsi que les massages n'étaient qu'un prétexte pour « toucher, abuser, violer ». Après trois jours de procès, le thérapeute a été condamné à sept ans d'emprisonnement et l'interdiction définitive d'exercer toute activité liée au bien-être ou aux thérapies corporelles. ■

(Sources : Ouest-France, 7-8.10.2023)

L'Ordre des Infirmiers s'empare de la problématique des PSNC ■ France

■ La 25^e Matinale de l'Ordre des Infirmiers a été consacrée au vaste sujet des dérives sectaires et thérapeutiques.

L'évènement, intitulé « Dérives sectaires et thérapeutiques : les détecter et les prévenir », a permis de rappeler quelques lignes du code de déontologie des infirmiers : «l'infirmier doit prodiguer des soins attentifs et fondés sur les données acquises de la science et lutter contre le charlatanisme »

Invité à cette matinée, Hugues Gascan du Groupe d'Étude du Phénomène Sectaire (GéPS), souligne la pénétration des PSNC dans les structures de soins, à plusieurs niveaux : la médecine pseudo-énergétique (et son risque d'emprise sur le patient) ; la pénétration des PSNC dans la médecine générale ; la pénétration des PSNC dans les CHU (en particulier dans la prise en charge de pathologies complexes) ; les Diplômes Universitaires (pouvant être un espace de promotion de ces pratiques) ; le DPC (Développement Professionnel Continu, infiltré par un grand nombre de PSNC) ; le monde associatif de soutien aux maladies chroniques (pouvant participer à la promotion de ces pratiques) ; les fondations des

mutuelles de santé (soutenant l'implantation des PSNC dans des CHU ou des centres anti-cancéreux).

Les PSNC sont ainsi plus particulièrement légitimées quand elles pénètrent les espaces de soin conventionnels ou sont prescrites par des professionnels de santé. Les patients les plus à risque semblent être les personnes en fin de vie, les malades chroniques, mais aussi, plus largement, les individus en recherche de bien-être, en quête de sens ou d'amélioration dans leur vie sur le plan personnel ou professionnel. On observe aussi des risques de dérive autour de la parentalité et de la périnatalité.

Rodolphe Bosselut, avocat au Barreau de Paris, rappelle que toute pratique non conventionnelle n'est pas forcément sectaire : « Ce qui fait la pratique sectaire, c'est la mise sous emprise ». Cette notion est difficile à cerner, mais quelques signes peuvent alerter : changement brutal de discours ou de comportement, affirmation péremptoire de dogmes, isolement...

Les infirmiers sont donc invités, devant une pratique non conventionnelle qui interroge, ou lorsque le patient décide de cesser son traitement conventionnel au profit d'une PSNC, à s'adresser à la Miviludes ou à des associations comme l'Unadfi. Il leur est conseillé d'éviter les discussions frontales, en général vouées à l'échec et de chercher à tout prix à garder un lien de confiance avec ce dernier. Il peut également être judicieux de prodiguer des conseils simples, comme le fait ne pas arrêter son traitement.

Les infirmiers constituent ainsi la première ligne de défense et de vigilance face aux PSNC. Il semble donc primordial de mieux sensibiliser cette profession aux indices d'une dérive sectaire et de la former à faire remonter les faits par des signalements à la Miviludes ou à une association qui pourra s'en charger. Une enquête pourra ensuite attester de la mise sous emprise, en considérant un faisceau de critères caractéristiques. ■

(Source : Infirmiers.com, 13.10.2023)

Satanisme

Le FBI met à jour un réseau sataniste ■ Etats-Unis

■ Le 12 septembre, le FBI a publié une mise en garde contre le groupe « 764 » qui serait une émanation 2.0 de l'Ordre des Neuf Angles, un groupe satanique. C'est la perquisition du domicile d'un homme signalé pour la diffusion de contenus particulièrement insoutenables sur les réseaux sociaux qui a mené le FBI sur la piste de ce mouvement sataniste qui cible les mineurs.

>>>

>>>

Tout a commencé en 2021 quand le FBI a perquisitionné le domicile d'un homme de 23 ans qui publiait anonymement des vidéos où des enfants et des animaux étaient violentés. Il diffusait aussi des messages de soutien envers un suprémaciste blanc connu pour avoir massacré neuf personnes en 2015.

Outre une arme, qui a permis de l'arrêter, le FBI a découvert chez lui des objets de culte satanique liés à l'Ordre des Neuf Angles. Ce groupe né dans les années 1960 « promeut le culte ésotérique de Hitler et soutient le suprémacisme blanc. Il a été classé comme « idéologie terroriste aux Etats-Unis.

Au cours de l'enquête, le FBI a dé-

couvert que le suspect avait plusieurs autres comptes anonymes sur internet avec lesquels lui et d'autres membres de la communauté diffusaient du contenu pédopornographique pour le compte d'une organisation baptisée 764.

Ce réseau de quelques milliers de membres cible particulièrement les mineurs qu'il force par du chantage à enregistrer ou à diffuser en direct des « actes d'automutilation ». Les menaçant de doxing (dévoiler des informations personnelles) il les oblige à filmer des actes sexuels et même des suicides. Les vidéos ensuite diffusées dans le cercle des membres permettaient d'exercer encore davantage de contrôle sur

les victimes.

Selon le FBI, ces vidéos auraient pour but principal de permettre aux membres de 764 de « gagner en notoriété et d'améliorer son statut » au sein de l'Ordre des Neuf Angles.

L'homme de 23 ans ne serait qu'un élément d'un plus vaste réseau. Le concernant, la justice a déposé un acte d'accusation supplémentaire. Le 4 décembre 2023, il devra répondre, en plus du reste, d'exploitation sexuelle d'enfants pour avoir contraint une adolescente à avoir des relations sexuelles avec un homme plus âgé. ■

(Source : TF1, 29.09.2023)

Théories du complot

L'école ciblée par les complotistes ■ Belgique

■ La *RTBF*¹ a identifié plusieurs personnes et entités hétéroclites actives dans la désinformation autour du programme scolaire baptisé **Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (Evras) donné dans les classes belges.**

L'Evras est l'objet de nombreuses contre-vérités diffusées sur internet émanant notamment d'un réseau informel dont les participants ne se connaissent pas mais sont liés par le même objectif : s'opposer à l'Evras. Pour ses pourfendeurs cet enseignement reviendrait à enseigner la masturbation à des enfants et même à légitimer la pédophilie.

Au cœur de ce réseau on retrouve Civitas et son président Alain Esca-

da pour lequel Evras « est un plan mondial promu par l'OMS pour installer un Nouvel Ordre Mondial Sexuel pervertissant les enfants ». Mais comme le révèle la *RTBF* les fausses informations émanent aussi d'opposants à la gestion de la crise du Covid en Belgique, des militants anti-vaccination qui publient des contenus pour dénoncer les élites mondiales ou encore les sociétés pharmaceutiques. Ils avancent que derrière l'Evras les organisateurs chercheraient à

gagner de l'argent et à servir des intérêts pédophiles. Ils ont organisé plusieurs manifestations contre l'Evras. Plusieurs groupes complotistes ont aussi organisé un financement participatif pour imprimer et distribuer 500 000 flyers devant les écoles. On retrouve aussi des personnes se disant journalistes indépendants, des anciens gilets jaunes ou encore des intégristes catholiques et musulmans. Cette coalition montre la porosité de ces diffé-

>>>

>>>

rents groupes et leur capacité à former un réseau idéologique et actif sans pour autant avoir des liens préétablis.

Cette désinformation émanant du réseau a pu influencer de nombreux parents qui pouvaient légitimement se poser des questions sur ces cours. Et elle a tout de même mené à l'incendie d'écoles début septembre dans les régions

de Charleroi et de Liège. ■

(Sources : RTBF, 16.09.2023 & France Info, 06.10.2023)

1. Pour en savoir plus lire l'article de la RTBF dans son intégralité : <https://www.rtf.be/article/complotistes-extreme-droite-et-adeptes-de-theories-pedocriminelles-voici-le-reseau-des-desinformateurs-sur-levras-en-belgique-11256548>

Écouter à ce sujet le podcast Complorama, De la « loi Evras » aux ABCD de l'égalité : quand les complotistes s'attaquent à l'école : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/complorama/de-la-loi-evras-aux-abcd-de-l-egalite-quand-les-complotistes-s-attaquent-a-l-ecole_6105816.html

De spécialistes en médecine à expert en géopolitique ■ France

■ **Théoriciens du complot qui se prétendaient experts du COVID, puis experts de la guerre en Ukraine, ils sont aujourd'hui nombreux à s'autoproclamer experts du conflit israélo-palestinien avec toujours la même argumentation aux accents antisémites.**

Face au conflit Israélo-palestinien, les théories du complot sont rapidement apparues sur la toile. Le « deep state » à l'origine de la pandémie, de la planification de la guerre en Ukraine, est aujourd'hui « le gouvernement israélien » aurait planifié les attaques terroristes du Hamas. Cette attaque ferait partie d'un « plan » visant à mettre en place le « Grand Israël ». L'attaque

du Hamas ne serait qu'un « faux dra peau » c'est-à-dire un acte commis par un groupe afin d'en faire porter la responsabilité à un autre. Ils affirment que la tuerie perpétrée par le Hamas serait le fait des « services secrets israéliens ». Ils reprennent les éléments complotistes antisémites habituels déjà entendus lors de précédents événements comme le 11 septembre 2001.

Derrière ces propos, on retrouve les habituels complotistes francophones comme Silvano Trotta ou encore sur le site DéQodeurs. Ils utilisent documents, photos et vidéos sortis de leur contexte et les diffusent sur les réseaux sociaux. ■

(Source : Sciencepresse.qc.ca, 12.10.2023)



Un maître yogi mis en examen ■ France

■ **Jean-Louis Astoul, maître et responsable d'une école de Kundalini yoga¹, est accusé d'agressions sexuelles par des employés et anciens élèves de son école. Dans les différents témoignages recueillis les ex-adeptes dénoncent une très forte emprise.**

Directeur, depuis 20 ans, d'une école de Kundalini yoga baptisée « Amrit Nam Sarovar » dans un village de l'Isère, Jean-Louis Astoul a été interpellé dans le courant du mois d'octobre 2023 dans le cadre d'une enquête pour agres-

sions sexuelles, abus de faiblesse dans un contexte de dérives sectaire, mais aussi pour des faits de travail dissimulé. Il a été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire « conformément aux réquisitions du parquet avec obliga-

tions de ne pas entrer en contact avec les victimes, de verser une caution de 9 000 euros et de pointer régulièrement à la gendarmerie. Son passeport lui a été retiré » selon les propos du magistrat. Cette mise en examen fait suite à

>>>

>>>

la plainte déposée par une jeune femme en aout 2022 pour des faits d'agressions sexuelles. A la suite de la plainte, quatre autres victimes de faits similaires ont été identifiées par les enquêteurs qui n'excluent pas que le nombre de victimes puisse être plus important. La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) aurait reçu plusieurs signalements pour dérive sectaire concernant l'école de Jean-Louis Astoul. Ils ont été transmis au parquet de Grenoble en charge de l'affaire. Selon les procureurs, Jean-Louis Astoul aurait profité « de séances de guidance personnelle pour attoucher sexuellement des jeunes femmes à un moment de leur vie où elles étaient psychologiquement vulnérables et dans un état de sidération ».

Outre, les accusations d'agressions sexuelles, l'enquête aussi permis de mettre en lumière des faits de travail dissimulé, des bé-

névoles et des stagiaires résidant au centre en payant un loyer tout en « rendant des services ménagers sans rétribution, hormis le gîte et le couvert (frugal) ». Lors d'une perquisition au domicile de Jean-Louis Astoul, 60 000 euros en liquide ont été découvert.

Fondé en 1980, le centre se présente comme une communauté d'apprentissage constituée en réseau mondial. Il a pris ses quartiers en Isère en 2000 et propose des cours en ligne, des cures aux tarifs importants permettant de se « purifier ». Jean-Louis Astoul se présente sur le site internet comme un « mentor spirituel et guérisseur ».

Le Monde a mené une large enquête² sur cette affaire avec notamment le recueil de différents témoignages. Ils narrent des attouchements et baisers sans consentement de la part du gourou ainsi que des séances de yoga pouvant durer « jusqu'à cinq heures d'affilée », avec « très

peu de nourriture, des états de transe pouvant conduire à des malaises » mais aussi des jeûnes de 24h seul dans la forêt, sans encadrement. Lors des stages les adeptes étaient réveillés très tôt et invités à prendre une douche froide dans la rivière. ■

(Sources : *Le Monde*, 19.10.2023 & *Le Figaro*, 19.10.2023 & *Le Parisien*, 20.10.2023 & *France 3 Auvergne-Rhône Alpes*, 20.10.2023)

1. Le Kundalini est un genre de yoga populaire et pratiqué par de nombreuses personnes à travers le monde y compris en France. Il prétend libérer une force psychique grâce à de longs exercices de respiration rapide, des postures et la récitation de mantras.

2. Lire sur le site du *Monde*, *En France, un maître du Kundalini yoga en mauvaise posture* (Article réservé aux abonnés) : https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2023/10/20/en-france-un-maitre-du-kundalini-yoga-en-mauvaise-posture_6195421_4500056.html

Dons & Abonnements

Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue BulleS de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE ETRANGER

27 €uros
50 €uros

32 €uros
52 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue BulleS

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE ÉTRANGER

30 €uros
60 €uros

35 €uros
70 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire
du dernier numéro de
BulleS (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay